

Egalité femmes - hommes

Gaëlle ABILY, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne en charge de l'égalité des droits et de l'innovation sociale, revient pour nous sur le projet de loi pour l'égalité des femmes et des hommes, adopté en première lecture, le 17 septembre dernier, par le Sénat.

Le Haut Conseil pour l'Egalité entre les femmes et les hommes s'est réuni en assemblée plénière le 12 septembre dernier pour donner un avis favorable sur le projet de loi pour l'égalité.

Après plusieurs mois de travail, 60 recommandations assorties de 10 priorités ont été émises. Le projet de loi porté par la Ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, démontre que lorsque la volonté politique est au rendez-vous, il est possible de faire avancer l'intérêt général.



L'ampleur des recommandations formulées montre à la fois la richesse et l'intérêt de rassembler dans une même instance une diversité d'acteurs de l'égalité des droits femmes - hommes. Ce projet de loi ne permet pas de répondre à l'ensemble des situations inégalitaires faites aux femmes. Il n'a pas vocation à tout régler, mais ce qui est intéressant, c'est le mouvement et la dynamique qu'il engage.

Il constitue aujourd'hui un nouveau point d'appui pour avancer dans le champ du droit. Il appelle aussi de nouvelles conquêtes, de nouvelles batailles notamment sur le plan de l'égalité de salaires, sur le front des retraites ou de la parité.

« La grande question de société que pose l'égalité des droits entre les femmes et les hommes trouve en cette rentrée de l'écho, des relais et bientôt des actes. C'est là une différence majeure entre la droite et la gauche ! » souligne Gaëlle.

Ce projet de loi constitue une nouvelle avancée importante sur le plan du droit des femmes. Première loi cadre de la République dans le domaine, ce texte sur l'égalité permettra d'améliorer concrètement le quotidien des femmes et des hommes au travail, dans la vie familiale, comme dans la sphère publique et citoyenne.

« Pour la première fois, ce projet de loi prend en compte une approche intégrée de l'égalité, c'est-à-dire qu'il pose l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif politique de premier plan, à décliner dans l'ensemble des champs de l'intervention publique. C'est une avancée pour les nombreuses collectivités locales qui ont développé des politiques d'égalité des droits dans leurs politiques publiques comme la Région Bretagne, pour le mouvement associatif, pour les familles et, plus généralement, pour toutes celles et ceux qui veulent faire de l'égalité un droit réel » conclut Gaëlle.

Billet d'Humeur !

« Cumul des mandats : le Sénat rate le coche de la démocratie ! », par Isabelle MAZELIN

« L'exigence de démocratisation de la vie politique est forte dans notre pays, où, à juste titre, les citoyens électeurs ont bien souvent l'impression que leurs aspirations, leurs attentes, ne sont ni entendues ni prises en compte.



Le groupe Communiste Républicain et Citoyen (CRC) du Sénat est attaché depuis longtemps à la démocratie vivante, celle qui permet l'association de tous à la vie politique et aux décisions dans la cité. Il avait accueilli positivement, malgré ses évidentes limites, le projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électifs.

Dans la France du 21^{ème} siècle, il est inadmissible que l'exercice des responsabilités publiques devienne le « domaine privé », la « chasse gardée » de quelques professionnels de la politique. Le groupe CRC s'est attaché, tout au long du débat mené au Sénat, à améliorer autant que faire se peut un texte qui ne produisait que de timides avancées dans la bonne direction.

Ainsi, le groupe CRC a-t-il défendu la création d'un véritable statut de l'élu-e, l'application généralisée du mode de scrutin proportionnel, seul moyen d'assurer une juste représentation des hommes et des femmes de toutes convictions, conditions et origines au sein des Assemblées, du local au national. Il a par ailleurs démontré que deux mandats successifs pouvaient contribuer au renouvellement, au rajeunissement et à la féminisation de ces assemblées.

Au grand regret du groupe CRC, une majorité hétéroclite et conservatrice s'est opposée, avec la dernière énergie, à toute avancée significative et même au contenu initial du texte !

Devant cette dénaturation du projet de loi, le groupe CRC n'a pu que voter contre un texte vidé de son contenu et dont il est certain qu'il sera incompris par l'opinion publique. Il est regrettable que le Sénat ait ainsi manqué le coche de la modernité et du renouveau démocratique ! »

Abonnement

ECHANGES & INITIATIVES : Abonnez-vous !
Journal bimestriel Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €
Nom, Prénom :
Adresse :
Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest 22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

Rédaction, Administration, Publicité :
Groupe des Elus Communistes
du Pays de Brest
22 bis rue Bruat - 29200 BREST
Tél : 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84
E-Mail : elus-communistes@org-brest.fr
Directeur de la Publication :
Maxime PAUL
IMPRIMERIE - SERIGRAPHIE CERID
31 rue Frédéric Chopin - BP 52532 - 29225 BREST CEDEX 2
Périodicité : journal bimestriel
Prix au numéro : 0,60 €
Abonnement : 3,00 €

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2013

Numéro 81

Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P : 1215 P 11338 - N° I.S.S.N : 1297-790X



Sommaire

Page 1 :

• Photos : Retour sur la Fête de l'Huma des 13, 14 et 15 septembre

• Edito : Claude BELLEC

Pages 2 - 3 :

• Côté mémoire
• Le Portrait : Virginie BÉNARD

• Interview : Louis DEBARNOT

Page 4 :

• Egalité femmes - hommes

• Billet d'Humeur : Isabelle MAZELIN

Edito

Claude BELLEC



Conseillère municipale

Conseillère communautaire

Les locataires, les demandeurs de logement et les élus locaux attendaient beaucoup du projet de loi Duflot II. Ils attendaient une loi qui réparerait les dégâts produits par la droite, pour ne citer que la loi Boutin, une loi pour sortir le logement de la marchandisation auquel il est soumis ! Hélas, la grande réforme de gauche attendra...

Agir pour construire, agir pour produire du logement social demande des financements non seulement pour la construction mais aussi pour la réhabilitation. A toutes les demandes concernant les aides à la pierre (nécessaires à l'effort de construction), les aides à la personne (augmentation de l'APL et de l'allocation logement), l'Etat, par la voix de sa ministre du logement, se montre très actif pour... inciter les autres acteurs - collectivités locales (qui octroient des subventions), organismes HLM (qui

utilisent leurs fonds propres) - à ne compter que sur eux-mêmes, alors que lui-même se désengage de plus en plus du financement du logement social.

Avec la loi ALUR, le gouvernement nous propose un texte qui lui ne coûte rien et les mesures « phares » annoncées (encadrement des loyers et création de la garantie universelle des loyers au 1^{er} janvier 2016) pour favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable, ne font pas le compte.

Une véritable mesure de gauche aurait été de décider du gel des loyers (public et privé) pour les 3 prochaines années. Le pouvoir d'achat des ménages en aurait profité !

La réduction de la dépense publique s'applique au logement comme à d'autres domaines. Loin de répondre aux attentes populaires, le choix de l'austérité est un facteur aggravant de la crise du logement.

Côté mémoire

Jeudi 19 Septembre 2013 :

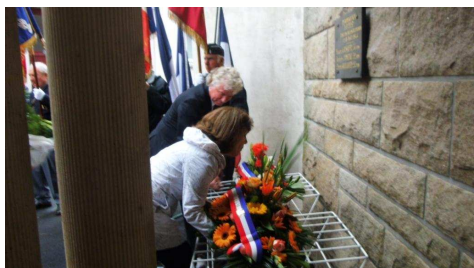
69^{ème} anniversaire de la Libération de Brest

Chaque année, les élu-e-s communistes participent aux cérémonies commémoratives de la libération de Brest par un dépôt de gerbe :

- à la mémoire des 19 Brestois fusillés au Mont-Valérien le 17 septembre 1943, tous résistants communistes, au jardin de la rue Georges Mélou



- à la mémoire des trois camarades résistants, fusillés rue Coat-ar-Guéven, le 18 août 1944.



Dimanche 20 octobre 2013 :

72^{ème} anniversaire de la fusillade de Châteaubriant

Comme chaque année, un déplacement collectif sera organisé le dimanche 20 octobre, au départ de Brest pour se rendre à Châteaubriant afin de transmettre le souvenir des événements d'octobre 1941 où les nazis, avec la complicité du gouvernement de Pétain, déportèrent et assassinèrent des Résistants dont Guy Môquet.

Informations et inscriptions auprès de :

Jean-Claude LE NAOUR, Président du Comité brestois du Souvenir des Fusillés de Châteaubriant (02 98 44 96 36).



Le Portrait

C'est toujours avec plaisir que nous rendons visite à Virginie. L'accueil y est toujours chaleureux, le café toujours prêt. Virginie vit seule dans son appartement du quartier de Kéréderm. Cela fait tout juste 9 ans maintenant que son mari, Charlot, s'en est allé, emporté par la maladie. Une solitude au quotidien qui la mine, tant ils étaient tous deux inséparables, ayant traversé ensemble de doux moments mais aussi de bien terribles, les laissant meurtris à jamais. Alors les visites, Virginie les apprécie d'autant plus que son insuffisance respiratoire la contraint à ne plus guère sortir de chez elle. Ses yeux d'un bleu profond nous scrutent avec douceur mais détermination et s'embuent à l'évocation de certains souvenirs.

Le 20 octobre prochain, jour du 72^{ème} anniversaire des fusillades de Châteaubriant, Virginie soufflera ses 92 bougies. Bien sûr, Virginie se désole de ne plus pouvoir se rendre dans ce haut lieu de la Résistance, mais nul doute : elle y sera en pensée, rendant ainsi hommage à tous ces camarades qui y ont perdu la vie ou y ont été internés, à l'image de son beau-frère, Henri BENARD, propagandiste résistant communiste, arrêté en juillet 1941 et détenu comme suspect aux camps de concentration de Châteaubriant et Voves avant d'être libéré à l'automne 1943.

Dans le salon où Virginie nous reçoit, notre regard court le long des murs et meubles, s'attarde sur les nombreuses photos de famille, dont la dernière en date, celle du nouveau-né Louka, l'arrière petit-fils de sa sœur cadette, Jeanne Louise, qui lui rend visite régulièrement. Puis notre regard ne peut manquer de s'arrêter sur une assiette fixée au mur : en son centre, la photo de Jean Moulin, en-dessous, l'inscription « Coordinateur de la Résistance Française 1899 - 1943 ». Marque de la fidélité de Virginie et Charlot aux valeurs et à tous les combats de la Résistance.

Tous deux appartiennent au mouvement de résistance intérieure française créé pendant la guerre par la direction du Parti communiste français : les Francs Tireurs et Partisans Français (FTP). Dès 1940, Virginie distribue des tracts et journaux clandestins du PCF. Son activité de propagandiste de la Résistance va la conduire à sa rencontre avec Charlot. Alors à court de tracts, Charlot se rend au domicile de Virginie, qui en détient dans le cabanon situé au fond du jardin, dans le quartier de Kérinou. Charlot a 22 ans, Virginie 20 ans. A compter de ce jour, ils ne se quittent plus, leur mariage a lieu en juin 1941.

Virginie assure des liaisons entre le PCF et les FTP au plan départemental avec Germaine LE LIEVRE, son contact qu'elle ne connaît que sous le pseudonyme de « Geneviève » et à qui elle doit son nom d'emprunt, « Jeanne ». « Geneviève », résistante FTPF, engagée dès 1940 dans la lutte contre le fascisme, est arrêtée en mission en janvier 1944 puis déportée à Ravensbrück. Victime de la barbarie nazie, elle disparaît le 17 août 1945 à l'âge de 34 ans. L'émotion s'empare de Virginie lorsqu'elle montre la photo de la plaque commémorative érigée à la mémoire de « Geneviève » que lui a adressée sa famille en 1996. De même à l'évocation de ces petits papiers que « Jeanne » trouvait dans sa boîte aux lettres : des rendez-vous fixés à la poste pour lesquels « Jeanne » devait revêtir un foulard noir autour du cou afin d'y retrouver « Geneviève » et d'échanger des renseignements.

« Jeanne » est également en contact avec une autre résistante, Angeline



Virginie BÉNARD

Durant la Seconde Guerre mondiale, sous le pseudonyme de « Jeanne », Virginie mène, à Brest, un combat quotidien et clandestin contre le fascisme et la politique de collaboration du gouvernement de Vichy. Elle œuvre pour la libération de la ville de Brest.

Parce que le combat de résistance livré par Virginie n'appartient pas qu'au passé, il nous appartient, encore et toujours, de perpétuer aux jeunes générations ce devoir de mémoire et de refuser tout ce qui porte atteinte à la dignité humaine comme le racisme, la violence, l'injustice.

Le combattant de l'ombre qu'est la Résistante Virginie force l'admiration, le courage et le respect. Portrait d'une femme communiste, emplie d'humilité et de fraternité.

DOLLET, « Yvette », avec qui elle effectue des collectages de solidarité pour le Secours Populaire clandestin, sillonnant à pied plusieurs communes : Bourg-Blanc, Portsall, le Conquet... Indirectement aussi, « Jeanne » héberge des résistants dans la maison laissée libre par sa mère partie se réfugier dans la Sarthe. Là, c'est « Geneviève » qui gère l'hébergement des résistants, « Jeanne » ne connaît pas leur identité.

Quand Charlot est arrêté le 1er octobre 1942 à Brest par des policiers français, c'est l'angoisse. Détenu au Château, il tente de s'évader. Torturé, il est envoyé à Rennes puis à Fresnes où il est jugé. Charlot est emprisonné, libéré au bout d'un an, à l'expiration de sa peine.

Au retour de Charlot, le couple s'installe rue Louis Pasteur. Charlot reprend sa place dans la Résistance, Virginie poursuit son activité, mais toujours chacun de leur côté. C'est ainsi qu'en 1943, « Jeanne » participe à l'attentat à la bombe contre le siège de la Kommandatur, logée à l'Hôtel Moderne, à l'angle des rues Louis Pasteur et Algésiras. Avec « Yvette » qui a préparé les cordons de Bickford pour l'allumage de la bombe.

C'est avec fierté que Virginie s'empare du cadre dans lequel la photo de Charlot est entourée de ses 4 médailles. Virginie, elle, n'a pas voulu de ces insignes, sa douleur étant trop pressante suite au mal fait par les Allemands à son père, décédé en février 1943 alors que Charlot était en prison.

Virginie aime la lecture, tout comme elle aime se tenir informée tous les jours par la presse locale, la télévision. Rien de surprenant donc à trouver Virginie achever le roman « *Nu parmi les loups* » de Bruno Apitz. Ce grand succès d'après-guerre, écrit par un auteur d'Allemagne de l'Est, propagandiste contre la guerre, qui y livre ses souvenirs de Buchenwald, où il a été emprisonné durant 8 ans. Ce livre qui relate l'histoire d'un enfant de 3 ans qui survit trois années durant, caché dans une valise, dans le monde concentrationnaire est préfacé, à la fin des années 60, par Georges Séguy, également déporté à Buchenwald. Ce roman a été offert à Virginie par la fille de Mimi SALOU, en témoignage de l'amitié entre les deux femmes. Mimi qui s'en est allée en 2011, à l'âge de 96 ans, fût résistante, déportée à Ravensbrück et Mathausen, et aimait partager ses souvenirs avec Virginie.

Face au journal du jour relatant les cérémonies du 69^{ème} anniversaire de la libération de Brest, Virginie note, avec modestie, l'erreur : contrairement à ce qui y est écrit (présence à ces cérémonies « *des deux derniers résistants brestois encore en vie* ») elle aussi compte parmi les derniers résistants encore en vie. Le PCF, lui, ne l'a pas oubliée.

L'interview



Louis DEBARNOT

A 72 ans, Louis s'investit beaucoup dans des démarches participatives, au sein du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) des Quatre-Moulins. Sollicité par Jacqueline HERE, Vice-Présidente de BMO déléguée à la démocratie et la citoyenneté, Louis a participé, les 6 et 7 septembre derniers, au 5^{ème} forum national de la démocratie participative à Aulnay-sous-Bois.

Louis, quel bilan tires-tu de ta participation, aux côtés de Jacqueline HERE, à ce forum, co-

organisé par le CIDEFE et le réseau national de démocratie participative ?

Durant ces deux journées de travail, j'ai pu apprécier les retours d'expériences réalisées depuis la loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité. Bien qu'inégaux d'une ville à l'autre, ces témoignages ont été d'autant plus enrichissants que ce forum a réuni 350 participants parmi lesquels des élus, des personnels territoriaux, des citoyens...

Ce forum de la démocratie au concret a été particulièrement riche et diversifié ?

Le premier jour, les participants se sont répartis dans 6 ateliers de travail sur des thèmes précis : charte de la démocratie participative, atelier dans lequel Jacqueline a témoigné de notre expérience locale ; budget participatif ; favoriser une démocratie plus directe ; organiser ou non l'administration locale sur un mode participatif ; encourager l'engagement des jeunes ; ateliers citoyens pour contrôler la mise en œuvre des engagements municipaux. Un autre moment fort de cette première journée a été la conférence-débat avec Mme Berglind ASGEIRSDOTTIR, ambassadeur d'Islande, à propos de l'écriture de la constitution islandaise résultant de démarches participatives de la population permettant de faire évoluer la démocratie dans ce pays.

Le 2^{ème} jour était consacré à la présentation d'une initiative originale d'ampleur nationale. Peux-tu nous en dire plus ?

Lors du 4^{ème} forum de la démocratie participative en 2012, une action originale a été décidée : faire écrire par un très grand nombre de citoyens, élus, techniciens, un projet de loi en faveur de la démocratie participative. Partant de l'état alarmant du processus démocratique aujourd'hui et de l'insuffisance de la loi de 2002, la démocratie participative doit devenir un impératif des politiques publiques permettant leur co-élaboration, leur co-décision, de réels pouvoirs d'intervention directe des citoyens. C'est donc cette proposition de loi, issue d'une réflexion et écriture collective, qui nous a été présentée, riche de 85 propositions pour améliorer et développer la démocratie participative. La finalité est de soumettre désormais aux parlementaires cette proposition de loi.

Membre du bureau du CCQ des Quatre-Moulins et copilote de la commission de Recouvrance, quel est ton regard sur la démocratie participative à Brest ?

Il est vrai que notre ville s'est engagée dans cette voie dès 2003 par la mise en place des CCQ, créant ainsi les structures dans nos quartiers afin d'inciter les habitants à participer à la vie locale. Aujourd'hui, 7 CCQ regroupant près de 350 membres volontaires œuvrent pour l'amélioration de l'environnement, la circulation, la culture, l'animation, la prise en compte des besoins des personnes âgées, des jeunes... L'information, la consultation, la concertation, le développement d'initiatives doivent être encore plus développés. Alors cette proposition de loi de développement et de promotion de la démocratie participative, écrite par les citoyens et les élus, serait la bienvenue. La démocratie ne se décrète pas, elle se construit.